



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2001

Original: français

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine en réponse à la déclaration présidentielle

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 17 juillet 2001 (S/PRST/2001/18), le Conseil de sécurité m'a prié de lui soumettre, le 30 septembre 2001 au plus tard, des recommandations sur ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour contribuer au relèvement de la République centrafricaine et au renforcement du rôle du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en particulier dans les domaines judiciaire, du développement des institutions, de l'amélioration de l'efficacité de ses moyens d'alerte rapide et des droits de l'homme. Le présent rapport fait suite à cette requête.

II. Contexte général

2. Dans mon troisième rapport au Conseil sur la situation en République centrafricaine, en date du 2 juillet 2001 (S/2001/660), je soulignais que la tentative de coup d'État manqué du 28 mai 2001 avait gravement déstabilisé la République centrafricaine aux plans politique, économique, social et sécuritaire. Les efforts de la communauté internationale pour le retour et la consolidation de la paix en République centrafricaine sont aujourd'hui largement compromis. Le pays se trouve dans une situation d'urgence qui requiert une assistance extérieure immédiate et accrue.

3. Le Gouvernement centrafricain en a fait part au général Lamine Cissé, mon nouveau Représentant et chef du BONUCA. Lors de sa prise de fonction, mon Représentant et mon Envoyé spécial pour la Républi-

trafricaine, le général Amadou Toumani Touré, ont pris la mesure de la gravité de la situation actuelle.

4. Depuis le coup d'État avorté, la situation en République centrafricaine est marquée par une tension politique vive, un délabrement économique accentué, une tension sociale latente et une insécurité préoccupante. En raison des prolongements du putsch – revendiqué par le leader du principal parti d'opposition –, le dialogue politique ne semble pas être à l'ordre du jour. Les conséquences des affrontements dans la capitale ont été désastreuses pour l'économie qui, depuis la mi-août, souffre de la suspension des décaissements de la Banque mondiale – pour cause de non-paiement des échéances. Du fait de ces difficultés financières, l'État n'est pas en mesure de faire face, d'une manière régulière, à ses charges salariales. Sur le plan de la sécurité enfin, la fuite des principaux instigateurs du coup de force et d'un nombre important de militaires en République démocratique du Congo, fait peser une lourde hypothèque sur la paix et la quiétude dans le pays. Cette crainte est d'autant plus réelle que ces forces rebelles n'hésiteront pas à manipuler les populations civiles qui, par peur, se sont réfugiées de l'autre côté de la frontière.

5. C'est la raison pour laquelle le règlement de la crise en République démocratique du Congo devrait prendre en considération la situation de la République centrafricaine. En effet, du fait de sa position géographique stratégique, la stabilité de la République centrafricaine est menacée par la prolifération des armes dans la sous-région et le voisinage de la région de l'Équateur sous l'autorité du Front de libération du Congo (FLC) de Jean-Pierre Bemba.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



6. Le problème des réfugiés est une autre illustration de l'étroite imbrication de la crise en République démocratique du Congo et de la situation en République centrafricaine : si de nombreux réfugiés soudanais, tchadiens, rwandais, congolais (République démocratique du Congo et République du Congo) se trouvent de longue date en République centrafricaine, il y a aujourd'hui des réfugiés centrafricains en République du Congo (1 250 à Bétou) et surtout en République démocratique du Congo (environ 20 000 à Zongo, en face de Bangui). La présence de présumés putschistes au sein de ces réfugiés constitue un objet de légitime préoccupation pour les autorités centrafricaines, qui ont procédé à la fermeture de la frontière commune le 17 juillet 2001. Pour toutes ces raisons, le problème de la sécurité en République centrafricaine doit être traité en interaction avec la question de la restauration de la paix en République démocratique du Congo et, de manière plus générale, dans le cadre global de la stabilité de la sous-région.

7. Sur le plan interne, la situation se normalise progressivement. L'enquête diligentée par le Gouvernement sur l'assassinat du responsable de la sécurité du système des Nations Unies suit son cours. D'autre part, les garanties de sécurité données par les autorités ont favorisé la sortie des Centrafricains qui s'étaient réfugiés dans les ambassades (de France et des États-Unis d'Amérique) ou vivaient en clandestinité depuis le coup d'État. Cependant, la fuite de Mme Kolingba, le 24 août, puis l'arrestation du Ministre de la défense, le 25 août, avaient créé une vive tension, qui s'est relativement apaisée aujourd'hui. Au plan politique, la tentative de coup d'État a eu pour aboutissement un remaniement ministériel, le 30 août. En matière de droits de l'homme, la situation s'améliore progressivement, avec la diminution des exactions, fréquemment signalées au lendemain du putsch manqué.

8. Dans les domaines économique et humanitaire, le Gouvernement a successivement élaboré un plan humanitaire d'urgence (évalué à 2,5 milliards de francs CFA, soit environ 3,6 millions de dollars des États-Unis), un plan d'action minimale pour la relance socioéconomique (chiffré à 56 milliards de francs CFA, soit environ 75 millions de dollars) et un plan de réinstallation et d'assistance au retour des réfugiés/déplacés (estimé à 12 milliards de francs CFA, soit environ 17 millions de dollars). Au plan social, le dialogue a été renoué avec les syndicats, dans le cadre du Comité de suivi et d'arbitrage.

9. La réponse de la communauté internationale n'est pas encore à la hauteur des défis auxquels le pays se trouve confronté. En effet, si certains partenaires bilatéraux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont déjà apporté un appui appréciable dans le domaine humanitaire, l'essentiel reste à faire pour le relèvement de la République centrafricaine.

III. Recommandations

A. Assistance au relèvement de la République centrafricaine

10. L'état de pauvreté structurelle que connaît la République centrafricaine, aggravé par les conséquences des mutineries de 1996-1997, puis par la récente tentative de coup d'État, commande un devoir de solidarité de la part des partenaires au développement et de la communauté internationale. Cette solidarité doit revêtir la forme d'une assistance multidimensionnelle, à court et moyen terme, dans les domaines des ressources humaines, de la formation, de l'économie, de la sécurité et de l'appui institutionnel.

11. En matière de ressources humaines, le système de gouvernance pratiqué jusque-là n'a pas permis l'utilisation à bon escient de toutes les compétences dont dispose le pays. En outre, le gel des recrutements engendré par les programmes d'ajustement structurel a conduit à une sensible insuffisance de cadres dans la fonction publique, constituée aujourd'hui en majorité de personnes proches de la retraite. C'est la raison pour laquelle, à moyen terme, la République centrafricaine devrait bénéficier d'un appui à la formation des cadres, pour combler ces départs à la retraite. Cependant, il est souhaitable, dans l'immédiat, que la communauté internationale mette à la disposition de la République centrafricaine les compétences nécessaires dans les domaines de l'administration et des finances publiques, en vue d'améliorer la gestion administrative et financière de l'État, dont la faiblesse des structures est évidente. Sous ce rapport, je recommande que des experts de haut niveau (administrateurs, économistes, financiers, comptables) soient détachés par les partenaires auprès du Gouvernement centrafricain. Ce dernier est tout à fait disposé à la mise en oeuvre de ce partenariat pour accompagner ses efforts.

12. La présence de ces spécialistes de l'administration et des finances aurait pour objectif d'appuyer les autorités dans leurs efforts de restructuration des services, d'amélioration de leur rendement et, précisément, d'accroissement des recettes de l'État et de leur meilleure allocation. Mais le détachement, entre autres, d'experts auprès des régies financières devrait être renforcé par un appui institutionnel urgent visant à l'informatisation des structures du Ministère des finances (trésor, impôts, domaines, douanes, perceptions, services des recettes et de la dette, services centraux) Le Gouvernement vient à cet effet de formuler, à titre prioritaire, une requête évaluée à 390 millions de francs CFA (environ 550 000 dollars). Cette informatisation des régies financières revêt un caractère vital pour l'État centrafricain dans sa politique d'assainissement financier, susceptible de lui procurer les ressources de nature à assurer la paix sociale dans le pays. Les partenaires au développement, en général, et les institutions de Bretton Woods, en particulier, pourraient examiner avec bienveillance cette requête.

13. La faiblesse des structures administratives et techniques de l'État centrafricain n'a pas permis au pays d'accéder aux crédits mis à sa disposition par les bailleurs de fonds. Ainsi, sur les sixième, septième et huitième Fonds européens de développement, la République centrafricaine dispose de crédits non utilisés, d'un montant de 20 millions d'euros (environ 16 millions de dollars). C'est la raison pour laquelle le Gouvernement sollicite le report desdits crédits afin de consacrer une partie à des dépenses urgentes et prioritaires dans le domaine social. Il est encourageant à cet effet de noter qu'un accord existe pour utiliser ce reliquat dans le cadre de la programmation du neuvième Fonds européen de développement. Cette programmation qui vient d'être finalisée d'un commun accord avec le Gouvernement inclut des domaines sociaux. D'après les indications que m'a fournies mon Représentant à Bangui, il semble que la Commission européenne soit disposée à renforcer sa coopération avec la République centrafricaine.

14. La République centrafricaine dispose d'un potentiel économique appréciable que sa situation actuelle ne permet pas d'exploiter. Cependant elle est prête à accueillir tous les investisseurs étrangers, comme le prouve l'adoption récente, par le Parlement, d'un nouveau code des investissements. L'État sollicite d'ailleurs de ses partenaires un appui à la formation d'opérateurs économiques, c'est-à-dire d'entrepreneurs

en mesure de contribuer à la mise en valeur de ses richesses minières, forestières et agricoles. S'agissant de l'agriculture, le Gouvernement souhaiterait bénéficier d'une assistance à sa modernisation, afin de désengorger Bangui, et de créer ainsi des pôles de développement à l'intérieur du pays. J'appelle donc les partenaires à bien vouloir, dans le moyen terme, tirer profit de ces opportunités.

15. La République centrafricaine sollicite également de la communauté internationale, à moyen terme, une assistance à la mise en oeuvre de sa politique de décentralisation, notamment par un appui à l'organisation des élections locales qui n'ont toujours pas eu lieu en dépit de l'instauration de la démocratie en 1993. La mise en place de la démocratie locale offrira de meilleures chances de réussite au processus démocratique en République centrafricaine. J'encourage les pays et les institutions intéressés à apporter leur concours actif aux autorités centrafricaines dans ce domaine.

16. Dans la déclaration de son Président en date du 17 juillet 2001 (S/PRST/2001/18), le Conseil a souligné l'importance cruciale que revêtent l'élimination de la pauvreté, le paiement de la dette et le paiement des arriérés de traitement dus aux fonctionnaires. Or, dans sa situation actuelle, la République centrafricaine est dans l'incapacité absolue de faire face à ces redoutables défis. Elle doit, à cet effet, bénéficier d'une assistance extérieure prompte et massive. Les partenaires devraient faire montre, à son égard, d'une exceptionnelle bienveillance. Comme l'a très opportunément fait le Conseil, j'encourage les institutions de Bretton Woods à tenir compte de la spécificité du cas de la République centrafricaine dans les négociations et la mise en oeuvre des programmes avec le Gouvernement, qui s'est engagé à opérer une gestion rigoureuse et efficace sur les plans économique et financier, et à appliquer les réformes structurelles nécessaires.

17. Un autre domaine prioritaire dans l'assistance au relèvement de la République centrafricaine est celui de la sécurité. La tentative de coup d'État a en effet accru l'insécurité dans le pays. Le nombre d'armes illégalement détenues – dont le ramassage était loin d'être achevé au terme de la mission de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine – a considérablement augmenté suite aux événements du 28 mai. Il y a, aujourd'hui, une telle prolifération d'armes légères à Bangui et dans les provinces que les actes de banditisme armé dans la capitale et d'attaques sur les axes routiers à l'intérieur du pays sont plus fré-

quents. Pour garantir le retour de la sécurité et de la paix en République centrafricaine, il y a lieu d'aider impérativement le Gouvernement à procéder au ramassage des armes et à mettre en oeuvre son programme d'appui à la reconversion des militaires. J'invite les différents partenaires à apporter leur concours aux structures étatiques chargées du désarmement dont le bilan est plus que modeste, faute de moyens. Ce concours pourrait prendre la forme :

- a) D'une assistance financière en vue de désintéresser les détenteurs illégaux d'armes;
- b) D'une mise à disposition d'experts en matière de désarmement;
- c) D'un soutien au Programme national d'appui au développement et à la reconversion.

18. L'appui à la République centrafricaine en matière de sécurité concerne aussi la restructuration des forces de défense et de sécurité. La priorité que revêt cette question pour les autorités explique la nomination d'un ministre chargé de la restructuration, à l'occasion du remaniement ministériel du 30 août 2001. Il convient de rappeler que toutes les contributions annoncées lors de la réunion spéciale de donateurs qui s'est tenue à New York en mai 2000 n'ont pas été versées. Je saisis cette occasion pour remercier les États qui ont déjà honoré leurs engagements. À l'instar du Conseil de sécurité, j'invite les autres partenaires, qui avaient pris des engagements similaires, à bien vouloir les honorer. La situation en République centrafricaine commande en effet la poursuite et surtout le renforcement de la restructuration des forces armées, afin de créer les conditions susceptibles de leur permettre de remplir leur rôle républicain et de favoriser l'instauration d'une paix durable dans ce pays. Je demande donc aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'aider les autorités centrafricaines :

- a) À réhabiliter les infrastructures militaires existantes et à construire de nouvelles casernes;
- b) À redéployer des unités à l'intérieur du pays, notamment par la fourniture de véhicules légers;
- c) À recruter, à former et à équiper au moins deux contingents pour combler le déficit en personnel militaire enregistré depuis les événements du 28 mai.

19. L'assistance à la République centrafricaine dans le domaine sécuritaire concerne enfin la police et la gendarmerie qui, comme l'armée, doivent être ap-

puyées de manière conséquente. Les insuffisances de ces forces aux niveaux des effectifs, de la formation, de la méthodologie de travail, du respect de la légalité, expliquent en partie l'insécurité ambiante à Bangui et en province et aussi les violations des droits de l'homme très souvent signalées au Bureau. Si on veut que la République centrafricaine poursuive avec succès ses efforts de promotion d'un état de droit, il faut mettre ses forces de police et de gendarmerie dans des conditions de travail acceptables. C'est la raison pour laquelle, ici également, j'encourage tous les partenaires intéressés à apporter un soutien exceptionnel aux autorités :

- a) Par un appui logistique multiforme (matériels didactiques et matériels divers pour les écoles de formation, restauration des infrastructures);
- b) Par une prise en charge de la formation initiale de 200 policiers et de 200 gendarmes.

20. L'imbrication de la restauration de la paix en République démocratique du Congo et de la stabilité en République centrafricaine m'amène à attirer l'attention du Conseil sur la dimension sous-régionale de la situation en République centrafricaine. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes Représentants à Kinshasa et à Bangui de continuer à travailler en étroite collaboration, par des échanges d'informations, des actions communes et toutes autres initiatives de nature à favoriser le retour de la paix et de la sécurité dans cette partie du continent.

21. La République centrafricaine devrait également bénéficier d'un soutien à ses médias. La presse publique et privée souffre d'un manque crucial de moyens, ce qui entrave considérablement son rôle irremplaçable en système démocratique. De façon plus concrète, les programmes de formation déjà mis en oeuvre par le BONUCA devraient être renforcés par un appui logistique de la part des partenaires bilatéraux, voire multilatéraux susceptibles de permettre aux médias centrafricains d'accomplir leur mission dans des conditions appropriées.

B. Renforcement du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

22. En me demandant de lui faire des recommandations, le Conseil m'a invité à prêter une particulière

attention au renforcement du BONUCA. En raison de la situation qui prévaut depuis la tentative de coup d'État, il y a lieu d'envisager le renforcement du mandat du Bureau, afin de rendre son action plus efficace et plus visible par l'accroissement de ses moyens et de ses leviers d'action, le renforcement de ses capacités administratives et la mise à disposition de ressources en adéquation avec le mandat révisé.

23. En ce qui concerne le renforcement de ses activités proprement dites, le Bureau, en relation avec les organismes des Nations Unies sur place, poursuivra sa mission globale de consolidation de la paix. À cet égard, à la lumière des récents événements, il privilégiera dans son action :

- a) La concrétisation du dialogue politique et de la réconciliation nationale;
- b) Le suivi de la situation sécuritaire;
- c) Le respect et la promotion des droits de l'homme;
- d) L'appui politique à la mobilisation des ressources en vue de la reconstruction économique du pays.

24. Le manque de dialogue politique a engendré une situation de tension permanente sur laquelle s'est greffée la tentative de putsch. Il conviendra à cet égard que le Bureau joue un rôle plus actif pour favoriser un réel rapprochement majorité/opposition, dans la perspective du renforcement des institutions démocratiques.

25. L'insécurité dans la capitale et ailleurs dans le pays, ainsi que d'autres indices d'instabilité, commandent que les activités du BONUCA soient revues et renforcées pour lui permettre de disposer d'une réelle capacité d'alerte précoce. En outre, le Bureau assumera, en ce qui concerne le ramassage des armes, la restructuration de l'armée et la formation au profit des personnels militaires, un rôle de catalyseur et d'impulsion aux côtés des autres organismes du système, et surtout du Programme des Nations Unies pour le développement, qui aura la charge de la mise en oeuvre du Programme national d'appui au développement et à la reconversion.

26. Le putsch manqué a eu une influence négative sur la situation des droits de l'homme. De graves violations des droits humains, y compris des atteintes au droit à la vie, n'ont cessé d'être signalées au Bureau. Les très nombreuses sollicitations dont la Section des droits de

l'homme a été l'objet, pendant et après les événements du 28 mai, ont cruellement fait ressortir la modicité des moyens du BONUCA en matière d'observation des droits de l'homme et de prise en charge des situations individuelles. Dans ce domaine, le renforcement du mandat du Bureau devrait correspondre au renforcement des activités d'investigation et de formation, et à l'extension de ces activités à l'intérieur du pays et à l'appui au système judiciaire centrafricain, avec le concours du système des Nations Unies et d'autres partenaires. Sous ce rapport, il conviendra d'accroître sensiblement les moyens du Bureau en ressources humaines et financières. Le budget du BONUCA pour l'année prochaine que je présenterai à l'Assemblée générale reflètera cette croissance.

27. En ce qui concerne l'assistance au redressement économique de la République centrafricaine, le Conseil a souligné, dans la déclaration de son Président en date du 17 juillet 2001, l'importance cruciale de l'élimination de la pauvreté et la nécessité d'un effort international accru pour le relèvement de la République centrafricaine. Le rôle du BONUCA, à ce niveau, consistera à poursuivre, de concert avec le coordonnateur résident du système des Nations Unies, les efforts de mobilisation des ressources. À cet égard, les relations du Bureau avec les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale devraient être plus interactives encore, s'agissant notamment de l'appui institutionnel à l'administration publique et aux régions financières centrafricaines.

28. À la lumière de ces propositions, je suggère au Conseil que le mandat du BONUCA soit renforcé. La mission principale du Bureau sera d'accompagner les efforts des autorités et des autres segments de la société centrafricaine en vue de réaliser la réconciliation nationale, et favoriser la création d'un cadre politique propice à la paix et au développement. À cet effet, son action visera à favoriser le dialogue politique, la concertation entre les pouvoirs publics et la société civile, en vue de la consolidation des institutions démocratiques. Le Bureau fournira aussi des conseils et un appui technique au Gouvernement dans les domaines de la sécurité et de la restructuration des forces de défense. Il jouera aussi un rôle d'impulsion en matière de désarmement avec le concours du système des Nations Unies. Il accordera également une attention toute particulière à la situation des droits de l'homme. Il prendra enfin les initiatives voulues et apportera tout son concours politique aux autres initiatives tendant à

la mobilisation des ressources, en vue du redressement économique et de la lutte contre la pauvreté.

29. Sur la base de ce qui précède et dans le cadre d'une stratégie globale de consolidation de la paix adoptée par le système des Nations Unies présent en République centrafricaine, je propose que les tâches du BONUCA – telles que libellées dans la lettre datée du 3 décembre 1999 adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1235) et la déclaration du Président du Conseil en date du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5) – s'énoncent comme suit :

a) Sur le plan politique

- i) Suivre la situation politique du pays;
- ii) Appuyer les initiatives et efforts tendant à raffermir l'unité et la réconciliation nationales; à cet effet, apporter le soutien voulu pour la mise en oeuvre effective des dispositions du Pacte de réconciliation nationale de 1998 et le fonctionnement effectif du Comité de suivi et d'arbitrage;
- iii) Oeuvrer, de concert avec le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, au renforcement des institutions démocratiques et prendre, en ce sens, toutes initiatives de nature à favoriser l'avancée du processus démocratique en République centrafricaine;
- iv) Contribuer au dialogue politique et social; user à cet effet de bons offices, recourir à la médiation si nécessaire et renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de gestion pacifique des différends.

b) En matière de sécurité

- i) Suivre la situation militaire et sécuritaire du pays;
- ii) Appuyer toute action visant à promouvoir la restructuration des forces de défense et de sécurité et soutenir le Programme national d'appui au développement et à la reconversion;
- iii) Promouvoir, avec le concours du système des Nations Unies, la mise en oeuvre d'un programme efficace de ramassage des armes;
- iv) Mettre en oeuvre au profit des forces armées un programme de formation en matière de culture de la paix et de respect des institutions républicaines;

v) Contribuer à la mobilisation des ressources extérieures nécessaires à la restructuration des forces de défense et de sécurité et à la reconversion des personnels militaires intéressés.

c) En matière de police civile

- i) Suivre la situation du pays dans le domaine de la sécurité publique;
- ii) Appuyer les efforts du Gouvernement dans la formation de la police et de la gendarmerie nationales;
- iii) Apporter son assistance technique aux autorités compétentes de la police et de la gendarmerie en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre l'insécurité.

d) Dans le domaine des droits de l'homme

- i) Suivre la situation des droits de l'homme par l'observation, les investigations et l'assistance judiciaire aux victimes;
- ii) Contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de respect et de promotion des droits de l'homme, par la mise en oeuvre de programmes de vulgarisation des droits de l'homme et de formation, destinés à tous les segments de la société, y compris les agents d'application des lois tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays;
- iii) Appuyer l'action des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires en vue du renforcement du système judiciaire et de l'état de droit.

e) En matière de redressement économique

- i) Fournir dans le cadre d'une stratégie globale de consolidation de la paix un appui politique aux efforts du coordonnateur résident et des organismes des Nations unies, en vue de la reconstruction nationale, de la lutte contre la pauvreté et de la pratique d'une bonne gouvernance;
- ii) Contribuer activement à la mobilisation, sur le plan international, du soutien politique et des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes socioéconomiques convenus avec les institutions de Bretton Woods.

30. Si les membres du Conseil de sécurité sont d'accord avec ces nouvelles tâches et les propositions relatives au renforcement du BONUCA, je suggère que le mandat du BONUCA soit prorogé pour une année supplémentaire. Le mandat actuel du BONUCA arrive à expiration le 31 décembre 2001. Je continuerai, sauf demande contraire du Conseil, à tenir informé régulièrement ses membres, en présentant tous les six mois un rapport sur l'évolution de la situation en République centrafricaine, conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5). Ainsi, le prochain rapport sur les activités du BONUCA sera présenté aux membres du Conseil de sécurité en décembre 2001.

IV. Observations

31. La mise en oeuvre du mandat révisé du Bureau – si le Conseil en approuve le principe – requiert naturellement un sensible renforcement des moyens du BONUCA, c'est-à-dire un accroissement de ses ressources humaines, financières et matérielles, en adéquation avec les nouvelles activités envisagées. Le renforcement de la Section des droits de l'homme lui permettra de faire face aux tâches accrues d'observation, d'enquête, de formation et d'assistance judiciaire qu'exige la situation née de la tentative de coup d'État. La mise en place d'un système d'alerte précoce auprès de mon Représentant me paraît aussi cruciale, à la lumière des enseignements tirés de ce putsch manqué. Le Bureau devrait donc pouvoir disposer de la capacité d'action nécessaire à cet effet.

32. Je soulignais, dans mon dernier rapport au Conseil, que c'est la pauvreté qui, en dernière analyse, constitue le terreau de l'instabilité que connaît la République centrafricaine et que c'est en grande partie en raison des difficultés financières de l'État que la situation politique et économique y est devenue si fragile. Je tiens à souligner une fois de plus que la tentative de coup d'État du 28 mai a aggravé cette situation, au point de mettre la République centrafricaine dans un état de particulier dénuement.

33. Cette situation exceptionnelle appelle une assistance exceptionnelle de la part de la communauté internationale, si l'on veut réellement aider au relèvement de la République centrafricaine, comme le Conseil l'a souhaité. C'est la raison pour laquelle, tout au long du présent rapport, j'ai recommandé d'appuyer la République centrafricaine pratiquement dans tous les

domaines. C'est la situation spécifique du pays, son état de pauvreté, la faiblesse de ses structures, la modicité de ses moyens et aussi sa position stratégique dans le contexte de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs qui l'exigent. C'est au regard de cette spécificité que j'ai invité les institutions de Bretton Woods à faire montre d'une exceptionnelle bienveillance à l'égard de la République centrafricaine dont les courageux efforts de redressement viennent d'être presque entièrement anéantis par le récent coup de force.

34. J'encourage donc, encore une fois, la communauté internationale et les partenaires au développement de la République centrafricaine à apporter leur généreuse assistance à ce pays. À cet égard, je salue l'intention des autorités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale de poursuivre leur engagement aux côtés de la République centrafricaine. Je nourris donc l'espoir que la réunion prévue à Paris à partir du 24 septembre et à laquelle prendra part le Premier Ministre centrafricain aboutira à la définition d'un nouveau cadre macroéconomique idoine pour le développement de la République centrafricaine. Je souhaite aussi et surtout que la réunion des bailleurs de fonds qui interviendra par la suite permettra de concrétiser cette pressante solidarité de la communauté internationale à l'égard de la République centrafricaine.